

Malarce-sur-la-Thines



Bulletin
2023





Très belle année 2024 !
emplie de joie et de vitalité

Je vous souhaite de faire le plein de bons moments de convivialité et de contemplations de la merveilleuse nature qui nous entoure !

L'année 2023 a encore été marquée par des actions négatives que l'être humain s'inflige et inflige à autrui et/ou à la nature. Et, hélas, nous l'avons également vécu à l'échelle communale :

- Feux irresponsables et/ou criminels ,
- Actes d'incivilités sur les points d'apports d'ordures ménagères ,
- Agressions verbales.

Tout cela est stérile, néfaste et surtout, usant . Pour autant, cela n'a pas ébranlé nos actions engagées en 2023, en priorité :

- les 3 agents techniques communaux ont pu intégrer leur nouvel atelier dédié en fin d'année (cf article).

**« Cherches un arbre et laisse-lui t'apprendre le calme »
Eckhart Tolle**

- Questionnement sur l'eau communale avec le transfert de notre compétence fin 2024 (cf l'article).

Pour le reste, je vous laisse le soin de lire aussi les autres articles de notre bulletin.

Je profite de ce mot pour réitérer mes remerciements aux associations qui œuvrent sur la commune . Elles nous ont encore réjouis cette année avec marchés, concerts, expos, repas, spectacles
Bravo à elles !

Les membres du conseil et moi-même
vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2024

Ouverture Mairie

Le jeudi de 14h à 18h et le
vendredi de 9h à 12h

Tel: 04 75 39 45 26

Mail: mairie.malarce@orange.fr



Pour connaître et recevoir
les infos locales en temps réel,
inscrivez vous à notre lettre d'info
sur le site

<https://www.malarce-sur-la-thines.com>



Ambre CHALOIN MERLE

née le 5.06.2023 à Aubenas
Fille de Laurie MERLE et
Théo CHALOIN

Naissances



Naya BOUILLARD GATTO

née le 12.10.2023 à Aubenas
Fille d'Amélie GATTO et
Raphaël BOUILLARD

Acte de décès

Colette GIMENEZ décédée le 7.10.2023 à MALARCE-SUR-LA-THINES

Mention de décès

Donné FRANCE décédé le 21.10.2023 à MONTPELLIER

Pensées toutes particulières



Marcelle « Line » Bacconnier Samb

du village de Thines est décédée le 4 novembre à l'âge de 83 ans. Venue à Thines enfant lorsque sa mère y a été nommée institutrice, Line est restée très attachée au village toute sa vie, créant et animant des stages de tissage lorsqu'elle était étudiante et jeune licière professionnelle. Après une vie professionnelle au Sénégal et à Paris, elle est revenue habiter à Thines en 1990 et est devenue employée municipale, responsable des gîtes municipaux. Fortement impliquée dans l'association Les Amis de Thines, elle a beaucoup apporté à la vie du village.



Sabine DESEAU et Marc MALDAGUE

célébré le 7.07.2023



J' M ma commune

Au conseil d'école, tu étais là. Pour la cantine aussi, pour le chauffage et l'entretien des bâtiments également.

Pour les chantiers de voiries, pour l'entretien des véhicules: tu en as fait des kilomètres.

Les croissants le matin, la petite surprise au coin du bureau, la cafetière qui n'a pas le temps de refroidir: tu étais là.

Pour couler une dalle, ouvrir ton carnet d'adresses, faire le tour de la commune en plein épisode cévenol: tu étais là.

Pour Thines, pour la commune....



Au début de l'été, notre second adjoint s'est mis en retrait de l'équipe municipale après 2 mandats 1/2. La motivation, la confiance, l'énergie n'y étaient plus. Le moteur s'est grippé et a fini par casser.

Au nom de la commune, merci JM pour toutes ces années d'engagement et de disponibilité. Nous te souhaitons un bon rétablissement, bon vent à toi et à ta famille.

Equipe municipale

Lafigère



Philippe Brillant
conseiller municipal

Delphine Feuillade-Brière
Maire
3ème vice présidente ComCom



Thines



Ronna Chalvet
conseillère municipale

Emilie Maleysson
conseillère municipale

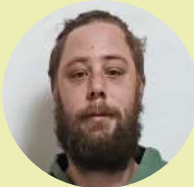


Malarce



Jean Bykens
1er adjoint
Conseiller
communautaire
suppléant

Valentin Besnier
conseiller municipal



Emmanuel Verilhac
conseiller municipal

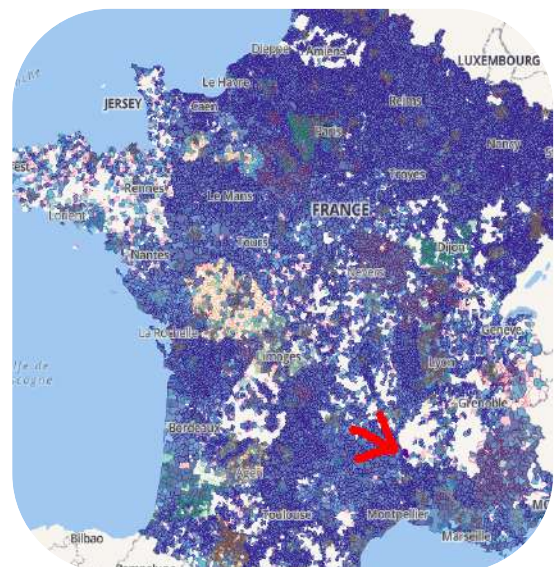
Daniel Ginier
conseiller municipal
non présent sur la photo

La fibre optique

Elle arrive...

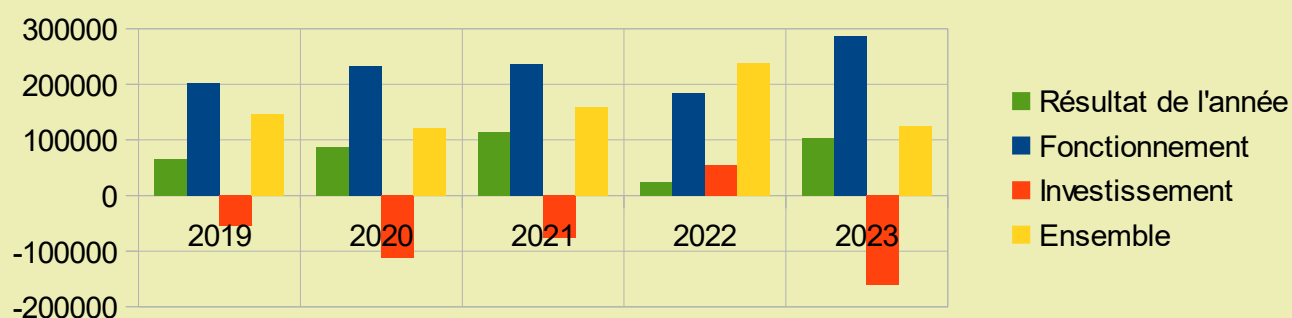
Mais pas sur notre territoire...

Il était prévu que la fibre serait déployée pour 2025 au plus tard. On constate aujourd'hui que notre commune (voir carte) n'est pas reprise pour l'instant : seul le hameau des Fontoux sera relié. Par contre notre commune est concernée par le dispositif «New Deal 4G Fixe» qui vise à couvrir les zones où la fibre n'est/ne sera pas déployée. Ainsi, on se dirige vers l'implantation d'une antenne 4G sur le pylône RTE aux Eygals Inférieurs et la rehausse du pylône Orange existant au Poujol qui passerait de 12 à 18m pour installer une antenne 4G également.

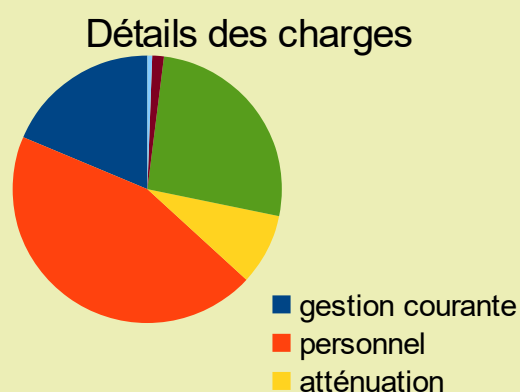


APERÇU DES COMPTES 2023

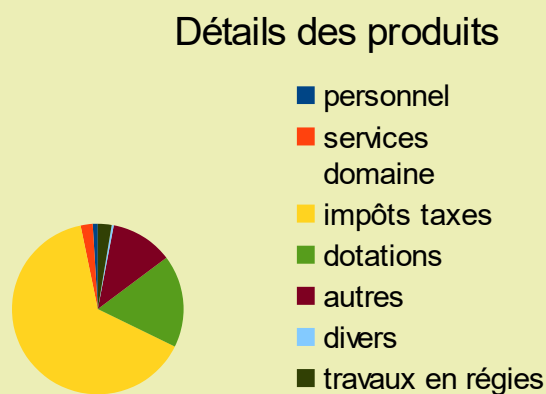
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	402.914	505.605	303.896	87.735	706.810	593.340
Résultat de l'exercice		102.691	216.161		113.470	
Résultat reporté 2022		184.023		55.028		239.051
Résultat de clôture		286.714	161.133			125.581



	Dépenses de fonctionnement	
	2023	2022
Charges de gestion courante	75.134	78.940
Charges de personnel	179.395	179.982
Atténuation de produits	34.609	33.322
Autres charges	105.740	168.810
Charges financières	5.611	2.980
Divers	2.425	630
Total dépenses	402.914	464.664



	Recettes de fonctionnement	
	2023	2022
Charges de personnel	4.668	13.271
Produits services domaine	11.680	22.078
Impôts et taxes	326.278	316.894
Dotations	88.427	80.575
Autres produits de gestion	59.420	51.039
Divers	2.001	591
Travaux en régie	13.131	4.981
Total recettes	505.605	489.429
Résultat reporté	184.023	159.257



Travaux avant-après



Hugon
Avant-Après



Soutènement
Route des Trouillasses



Soutènement
Route à Lafigère



Entourage dalles OM
ici Thinette



Soutènement
Route de Tastevin



Arbre Route
de Thinette



Ravalement Mairie
Avant-Après



Le clapeyrol
Avant-Après

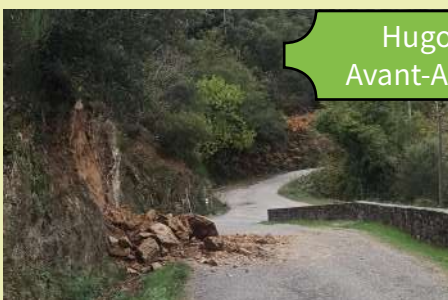
Divers travaux réalisés par nos
cantonniers tout au long de l'année
(maçonnerie, électricité, plomberie
et voirie...)



Caniveau Thines
Avant-Après



Changement
fils téléphone



Hugon
Avant-Après





Actuellement, c'est la commune en interne (régie) qui gère le service de l'eau et de l'assainissement, via un budget annexe.

Les compétences Eaux et Assainissement seront transférées à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026.
La loi NOTRe ayant instauré cette date butoir.

Afin de préparer ce transfert, la mairie a commandé une mise à jour du schéma directeur de l'eau potable (qui est actuellement en cours). Une réunion publique a eu lieu à ce sujet en mairie de Thines le 22 septembre pour les habitants sans eau potable de la haute vallée de Thines. Un questionnaire a été envoyé à tous les habitants n'ayant pas l'eau communale afin de collecter les informations nécessaires à l'étude. Nous allons adhérer au SISPEC à l'issue de cette année 2024, qui sera mise à profit pour recueillir tous les éléments nécessaires à cette adhésion et établir une convention qui précisera les conditions tarifaires des services applicables sur le territoire et déterminera les orientations, objectifs et modes de financement de la politique que la commune souhaiterait dans le cadre des compétences déléguées, sachant que les modalités changeront au 1er janvier 2026 avec le transfert de compétences.

ECLAIRAGE PUBLIC

La Mairie a modernisé l'éclairage public sur les hameaux : 6 points lumineux ont été supprimés et 10 anciens sont remplacés par de l'éclairage LED.

**Coût du changement : 9.600 €
étalés sur 5 ans avec l'aide
du SDE07.**

**Protégeons la nature,
économisons l'énergie**

**La nuit,
L'éclairage public
s'éteint de 23h00 à 5h00**

Travaux et réalisations

Etapes de construction



CONSTRUCTION DU LOCAL TECHNIQUE

Voici un projet qui tenait à cœur à l'équipe municipale puisque nos 3 agents techniques n'avaient pas jusqu'à présent de « vrai » lieu de travail et de stockage. Depuis 2015, ils avaient un ancien « Algéco » à Malarce et un petit atelier glacial à Lafigère, rien de centralisé ni chauffé.

Depuis novembre 2023, c'est chose faite !

85 m² dédiés en RC à nos agents techniques avec atelier et stockage, garage, vestiaire, douche et cuisine. Al'étage, il y a 40 m² de mezzanine afin de stocker les archives municipales car le local « déborde » en mairie.

Afin de tout optimiser, le toit, orienté au Sud, a été équipé de panneaux photovoltaïques en revente directe. Coût total de l'opération 190 000 € (Etat 54000€, ComCom 12000€, Département : à venir car la subvention n'a pas encore été votée, mais nous espérons 50000€. Reste à charge 74 000 €) plus 25 000 € pour les panneaux (non subventionnés). Les agents techniques ont participé au projet en effectuant toute la plomberie, le carrelage sol et murs et les peintures.

HOERNER
ORDONNEAU
architectures

FROMENT
B.T.P.
07-LES-ANIS

Serge DEJOUX
Electricité Générale

CHARPENTE COUVERTURE
04 77 50 07 19
Charpente traditionnelle, menuiserie et rénovation
Spécialité : poutres rondes, menuiserie bois
Rue de la Gare - 42100 LUNEL



S. V. B. Société Vivanaise du Bâtiment

Avec le soutien financier de :



La vie de la commune



Légende :

2-Les porte-drapeaux des différentes assos de combattants.

4-Mr KNOCKEAERT vice-président de l'Association des Amis du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation en Ardèche.

6-Mme RIEU FROMENTIN conseillère départementale.

7-Mr MOUTET président de l'association des anciens combattants pays des Vans.

8-Brigitte BELMONTE présidente « Amis de Thines ».

9-Mr TESTON ,sénateur honoraire Président d'Honneur de l'Association des anciens combattants pour le Musée de la Résistance et de la Déportation.

Commémoration des 80 ans de Tastevin



©Antoine Dumont



***Beaucoup de gerbes de fleurs ont été placées au pied du monument en honneur des victimes.
Celle de notre commune a été portée par notre maire accompagnée par
les descendants des victimes civiles du village :
Frédéric BONNAUD, et Michel CLAVEL.***



**Michel Clavel
fils du témoin de la tragédie Marcel Clavel**

Rappel de l'histoire

Voici huit décennies qui ont passé depuis que la paisible vallée de Thines était la scène d'un terrible massacre le 4 août 1943. Des soldats de la Wehrmacht - l'armée nazie allemande - étaient venus au fond de la vallée à Tastevin assassiner un groupe de résistants qui s'y était installé pour attendre un parachutage d'armes sur le plateau de Montselgues. Les soldats ont aussi tué trois innocents habitants de la vallée. Cet événement était parmi les premières confrontations des résistants avec l'armée allemande en France.

Pour honorer leur mémoire, notre municipalité organise chaque année avec l'Association Vanséenne des Anciens Combattants et une délégation des FTPF de la Drôme une petite cérémonie début août à Tastevin.

Cette année

Pour marquer le 80e anniversaire de cet événement touchant de notre commune, la cérémonie du 6 août s'est déroulée devant plus de soixante-dix personnes; les représentants des préfectures, le député, nos sénateurs étaient absents, mais d'autres personnalités étaient venues comme nos conseillers départementaux Mme RIEU FROMENTIN et Mr SALEL, Mr Joël FOURNIER, Maire de Montselgues, Mr TESTON ancien sénateur de l'Ardèche et président d'honneur de l'association des anciens combattants pour le musée de la Résistance et de la Déportation.

Après un rappel des faits, le Chant des Partisans et la Marseillaise, il y a eu plusieurs discours : Mr MOUTET président des Anciens Combattants des Vans, notre maire, la conseillère départementale Mme RIEU FROMENTIN et Mr KNOCKAERT représentant le Musée de la Résistance et de la Déportation en Ardèche. La Présidente des Amis de Thines, Brigitte BELMONTE, a lu une poésie. Michel CLAVEL a ensuite partagé un texte qu'il avait retrouvé, écrit par son père, Marcel Clavel, qui avait assisté au massacre à l'âge d'onze ans.

La cérémonie a été suivie d'un apéritif de l'amitié.



Mr TESTON, sénateur honoraire Président d'Honneur de l'Association des anciens combattants pour le Musée de la Résistance et de la Déportation.



Mathieu Salel, conseiller départemental

L'école intercommunale



Cette année, 18 élèves de Malarce-sur-la-Thines ont fait leur rentrée sur les 69 élèves de l'école. Encadrés par Mme Cahour Lisa (la directrice) pour la classe de maternelle, puis Mme Van den Abeen Marcelline pour la classe des CP-CE1 et Mme Sauty Mélissa pour la classe des CE2-CM1-CM2.

Plusieurs activités au programme :

- Les élèves sont allés à la piscine de Lablachère du CP au CM2 et iront au gymnase en 2024.
- L'activité bibliothèque et un Projet avec l'association « lire et faire lire »
- pour les CM1 CM2 Le concours « un pour tous, tous pour lire » Cinq livres sont sélectionnés par des élèves de 6e et des bénévoles des bibliothèques des communes. Toutes les écoles de la COMCOM y participent.

Dans le cadre des projets avec le CTEAC (contrat territorial éducation artistique et culturel , 2 classes y participent: les classes de CP/Ce1 et CE2/CM1 et CM2. Dans l'année scolaire, 3 interventions seront proposées autour des sciences et de l'espace dont une sur les aurores boréales.



Depuis la rentrée les élèves de maternelle continuent l'expérience de « l'école dehors », un véritable succès .

Cette année, le projet d'école est autour du potager avec des interventions de Terre et Humanisme

L'intervenant en musique de la comcom, Mr Julien Nègre viendra à l'école pour les 3 classes jusqu'en juin 2024.



Et n'oublions pas la chance que nous avons d'avoir une cantine où tout est préparé sur place avec des produits frais local et/ou bio par Emilie MALEYSSON

Et remercions l'équipe des 6 agents : Atsem, garderie, cantine et entretien des locaux de l'école .

TRAVAUX

L'école intercommunale (réunissant GRAVIÈRES, LES SALELLES et MALARCE-SUR-LA-THINES) a bénéficié de gros travaux d'amélioration énergétique cette année : toiture refaite et isolée (en 2022) , pose de nouvelles fenêtres et portes, isolation des murs d'une classe et de la cage d'escalier (en 2023) .

Ces travaux ont été subventionnés à plus de 80 % (état et région)

Ici une réunion durant le chantier avec nos conseillers régionaux Clhoé DELEUZE-DALSON et Fabrice BRUN également député de l'Ardèche.





**Spectacle de Noël
et goûter offert
par les
3 mairies
le mardi 5
décembre**

L'association des parents de l'école

L'association des parents de l'école de Gravières (APE) a pour objectif de financer les projets de l'école. Afin d'y parvenir, nous organisons différentes animations: vide grenier, lotto, buvette, boum de Noël et la fête de l'école. L'objectif étant de proposer une animation sur une des 3 communes, nous avons proposé une chasse aux oeufs géante et une méga chasse au trésor autour de la mairie de malarce fin avril. Malgré une météo

peu clémente le matin, une cinquantaine de parents et enfants sont venus profiter de cette journée qui a fini sous le soleil. Des crêpes salées et sucrées ainsi que les oeufs en chocolat ont régallé petits et grands! Un grand merci aux parents bénévoles qui ont fait que cette journée soit une réussite ainsi qu'à la mairie de Malarce, les baranhas et l'association la place.

Samedi 29 avril

Chass' à Malarce

Chass' O Oeufs

(réservé aux enfants de l'école intercommunale de Gravières)

SUR INSCRIPTION



11 H



Amènes ton panier

Animé par «Pince le Prince»

Chass' O Trésor

Animation «Les Chamanos»
(au chapeau)

Buvette
Petite restauration
(crêpes salées et
sucrées)
Maquillage
Jeux en bois



Place de la mairie
Malarce sur la Thines

Inscription avant le 7 avril
mal.emi@hotmail.fr
0601407135

Organisé par l'APE

La vie de la commune

Le Malarché

Depuis 3 ans maintenant, le Malarché vous accueille à **Tous les jeudis** 16h 45 l'hiver et 17h30 l'été pour un petit marché proposant du pain bio du «Fournil des Buis» et du fromage de chèvre «Les chevriers de Fereyrolles» en précommande. Vous trouverez également Michel avec ses légumes, miel, oeufs..., les galettes de Maïa, les biscuits de Bruno, tout ce joli monde autour d'une buvette lieu d'échanges et de rencontres, avec des petits concerts durant l'été.

Le Malarché c'est aussi une association (LA PLACE) qui organise des commandes groupées SENFAS, truite de Villefort etc) ainsi que depuis 2 ans un «repas spectacle» ouvert à tous où les bénéfices iront aux Restos du Cœur des Vans, le prochain repas aura lieu début 2024 . Si vous voulez rentrer dans le listing des commandes voici notre adresse mail:

lemalarchez@lavache.com



L'association La place



GOULASH PARTY



© Antoine Dumont

16 avril



Fête



du



Printemps



Belle brochette d'élus



Pour cette année 2023, L'Association BARANHAS continue de développer ses activités dans la vie communale et dans le pays vanséen.

Cette année, la Fête de Malarce n'apas pu avoir lieu comme à l'habitude, ce n'est que partie remise pour l'année prochaine !!

Nous remercions encore une fois la Mairie pour sa confiance et son appui. Aussi nous accueillons chaleureusement les habitants qui souhaitent s'investir dans cette initiative.



Le même grand merci aux associations de la commune , « La Place » et les « Amis de Thines » avec lesquelles nous mutualisons les efforts pour faire vivre notre territoire. Au delà des festivités communales, nous avons pu nous retrouver cet été avec les habitants pour une belle soirée de partage avec la troupe de « Du Bruit Dans Ta Grange » le 13 Août - place de la Mairie à Malarce. Un Festival itinérant qui vient diffuser l'art et la musique dans les contrées reculées comme la notre, avec un panel d'artistes aussi variés que chaleureux !



Cette année encore, nous avons fêté le 16 Avril l'arrivée du Printemps et des beaux jours! Une belle journée sous le soleil de Malarce , qui a réuni plus de 80 personnes autour d'un apéritif et un repas partagé.

Au menu, Saucisses au chou et en dessert Gâteau à la Broche offert par

Zsuzsa et Daniel de Montselgues!

Pour digérer, les jeux en bois d'Estelle ainsi qu'un spectacle Clown humour, qui a déchaîné petits et grands!



La vie de la commune



34 enfants sur la commune âgés de 0 à 14 ans

Cette année pas de spectacle
mais une animation proposée
par les membres de la
commission action sociale.
Ainsi que la traditionnelle visite du
père Noël pour la distribution des
cadeaux !

L'ambiance était au rendez-vous .

Noël
des enfants



Noël des enfants et des anciens

**66 personnes
de plus de 65 ans**

étaient conviées

le samedi 16 décembre en mairie de Malarce

Une 40 aine ont répondu présent
pour cette édition 2023 , ambiance guinguette au
rendez-vous grâce à Louise et son accordéon qui nous
a fait chanter et danser.

Un buffet garni de gourmandises des mille et une nuit
et une boîte de chocolats artisanaux
étaient offerts à
nos anciens pour la Noël .



Le centre communal d'action sociale a été dissout au 31.12.2022. C'est désormais la commission d'action sociale qui organise le Noël des enfants et des anciens . Elle statue sur les demandes d'aides aux vacances. Celles-ci font ensuite l'objet d'une validation par le conseil municipal.

Les montants attribués sont les suivants :

- Activités : 50 euros

- Centre de loisirs / centre aéré :

10 € / jour pour une durée maximum de 15 jours, soit 150€.

- Colonies : 10 euros par jour pour une durée maximum de 15 jours soit 150 €. Pour obtenir l'aide le nombre de nuitées doit être de 3 au minimum.

Afin de simplifier la gestion des aides, La demande de versement devra être adressée en une fois en fin d'année sur présentation des factures acquittées de l'année en cours et d'un RIB .

VIE DE L'ASSOCIATION

L'association a pour objet « la protection et la mise en valeur du village de Thines et de ses abords dans le respect de leur spécificité » Elle compte actuellement 52 membres, en France et à l'étranger. Grâce aux « membres actifs » de l'Association et aux « bénévoles », le nombre et la qualité des manifestations ont cette année encore enthousiasmé le public : touristes, résidents permanents et secondaires. Les adhérents se sont retrouvés salle Robert Fabre à la Mairie annexe de Thines pour leur A.G organisée le 23 mai 2023. Si le nombre d'adhésions est stable, l'association est toujours ravie d'accueillir de nouveaux membres. Les bilans moral et financier ont été présentés et votés à l'unanimité.



Comme chaque année, nos actions sur Thines ne sont possibles que grâce au soutien - du Parc Naturel des Monts d'Ardèche (prêt du local, plaquettes, promotion de nos activités...) - et de la Mairie de Malarce sur la Thines (subventions, prêt de locaux pour les expositions, stockage et disponibilités des agents...).

LES ANIMATIONS 2023



Le 15 juillet en plein air : Le Duo Jazz Argentin avec Gerardo Digiusto au piano et Julien Chignier au saxophone. Duo insolite donné par ces deux excellents musiciens qui se sont rencontrés la saison dernière à Thines et qui ont souhaité proposer ce répertoire inédit

Ces concerts ont été chaleureusement accueillis par des spectateurs conquis et de plus en plus nombreux. Souhaitons que ce public se fidélise et revienne chaque année savourer une bonne soirée musicale.

3 concerts

Le 9 septembre dans l'église : groupe vocal féminin : Malincka Ce fut un voyage vocal et polyphonique à travers le monde. A cappella ou accompagnées Elles ont chanté l'humain, ses émotions et ses émois, avec un amour profond pour la musique qu'elles ont su communiquer au public.

Le 19 août en plein air: soirée jazz avec le groupe ardéchois « Jazz 07 » à 20H30. Nous souhaitons mettre le jazz à l'honneur chaque année vu le succès rencontré ces 2 dernières années.





Du 21 mai 2023 à fin novembre : AEncrages exposition sur le sentier des poètes .

Ce sont des images reflétant la vie quotidienne des habitants de la vallée de la Thines et de Montselgues dans les années 1930- 1940, Les négatifs sur plaque de verre ont été retrouvés à La Bogne, une maison de la vallée de Tastevin - Imprimés sur des voilages légers, les visuels se glissent entre les arbres. Le soleil, les ombres, la lumière et le souffle du vent les mettent en perpétuel mouvement.



4 expos



Du 2 juin au 2 juillet : Exposition photos Mathieu Pertus: « Accrocher la lune » Photos qui captent en temps réel la pleine lune accompagnée de paysages et personnages insolites.

Du 5 juillet au 8 août : Louise Alice : « peintures des ombres des arbres de la vallée ». Tableaux réalisés suite à une résidence qui a permis à Louise Alice de peindre les ombres des arbres de Thines et ses environs .

Du 11 août au 17 septembre : Céramiques et mandalas tissés : Anita Bonte-Cogo et Brigitte Belmonte nous ont fait voyager à travers les couleurs et les matières



Visite d'une délégation du Laos et de son ambassadeur à Thines

Le jeudi 23 février 2023, cette délégation s'est rendue à Thines dans le but d'obtenir des renseignements dans le cadre d'une candidature de reconnaissance d'un site Géoparc auprès de l'UNESCO. Mme Delphine Feuillade, Maire de la commune et M. Jean-Marc

Durey, 2^{ème} adjoint, ont accueilli les visiteurs et l'ambassadeur du Laos, Mr Kham-Inh Khitchadeth, pour une visite du village commentée par Philippe Halais.

Jean-Noël Charcellay a agrémenté la visite par la lecture d'un poème.

La délégation, accompagnée de Nicolas Klee, chargé de mission au PNR, de Maryse Aymes

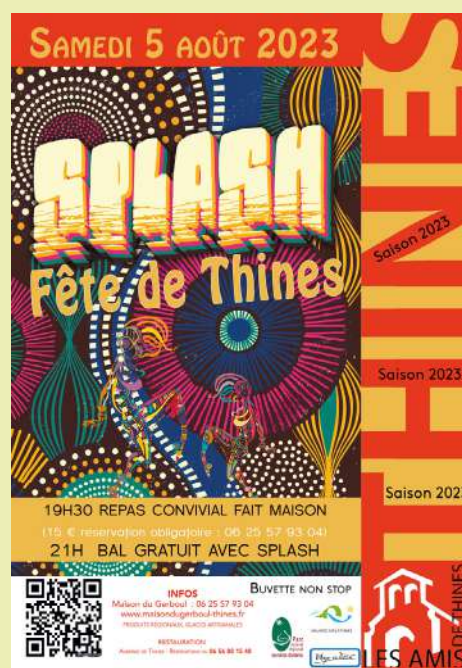
géologue et de Bernard Salques, anthropologue est repartie satisfaite de sa visite.



La vie de la commune



Fête



de Thines

Cette soirée fût aussi une réussite (plus de 140 repas servis). Guy et Bruno ont été les cuisiniers talentueux de cette année. Aidés par une équipe de bénévoles efficace et joyeuse, ils nous ont concoctés un délicieux Chili con Carne. Puis le groupe Splash a fait danser avec fougue et entrain dans une ambiance funk rock un public quelque peu refroidi par les conditions météo... mais heureux.



La maison du Gerboul

Maison relais du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, elle a été aménagée par ce dernier pour l'accueil des visiteurs. Elle propose un point/informations sur les activités de découverte du pays des Vans et du Parc, un espace boutique artisanat et produits locaux. C'est aussi un lieu où l'on peut se poser pour prendre un verre ou déguster une glace tout au long de l'année (sauf décembre et janvier). Les glaces "Terre Adélice" sont toujours autant appréciées et sont souvent, l'été, une motivation pour monter au village après la baignade ! Sa fréquentation lors des vacances scolaires et cet été 2023 a été en augmentation par rapport aux années précédentes.

Côté boutique, une trentaine de producteurs et artisans proposent leurs productions en dépôt-vente : en nouveauté cette année nous accueillons le miel de David Perrier qui a installé ses ruches dans la vallée de Valbelle.

Pour juillet/août, nous avons embauché Florence Mioche pour seconder Philippe Halais salarié permanent.

-Un accès gratuit à internet est proposé. Il est utilisé à la fois par des habitants de la vallée et par les vacanciers de passage ou en résidence aux gîtes de Thines.

-Le « service gaz » dépanne toujours les habitants de la vallée, sachant que l'association n'y prend aucun bénéfice.



Monts d'Ardèche
Géoparc
mondial
UNESCO

Géoparc des Monts d'Ardèche

Rappel de l'objectif général du
Géoparc des Monts d'Ardèche
(label obtenu en 2014) :

« ...que chaque habitant, chaque
visiteur français ou étranger découvre ou redécouvre
ces sites sous un angle nouveau et original et que le
territoire se développe durablement. »

Dans le cadre de ce label, à l'invitation de la mairie
dont la candidature a été acceptée par l'UNESCO
en 2022, nous nous sommes retrouvés à Thines le
30 septembre 2023 pour décider de l'implantation
de 10 panneaux d'interprétation géologique et
patrimoniale du village.

La Mairie a financé l'étude de projet (5000 €)
sur un budget global de 16000 €, comprenant
la conception et la fabrication des panneaux,
l'installation restant à la charge de la Mairie.

Ont participé à cette rencontre :

- Delphine Feuillade, Maire de Malarce sur la Thines
- Nicolas Klee, chargé de mission au PNR
- Alain Brechbuhl, illustrateur
- Maryse Aymes, géologue
- Bernard Salques, anthropologue
- Brigitte Belmonte, présidente des Amis de Thines
- Maurice Chignier, secrétaire des Amis de Thines
- Philippe Halais, salarié de la Maison du Gerboul



Hommage

Line Bacconnier Samb « gardienne » de Thines

s'en est allée. Son regard bleu profond s'est
éteint le 4 novembre 2023. Figure de proue et
cheville ouvrière de l'association des Amis de
Thines, elle avait donné il y a une trentaine
d'années un nouvel élan à un mouvement
initié par son père, le peintre et sculpteur
Marcel Bacconnier, qui avait créé, après guerre,
les Amis Bâisseurs et Compagnons de Thines.
Installée définitivement au village
au début des années 90, elle
s'investissait pour faire vivre le passé, le
présent et l'avenir du village, organisant
animations, expositions et fêtes qui ont
largement contribué au rayonnement
de Thines bien au-delà de la France.
Diplômée de l'école nationale des arts décoratifs
d'Aubusson, où elle apprit les techniques de la
tapisserie et du dessin d'observation, c'est au
Sénégal qu'elle a notamment enseigné son art au
milieu des années 60, et participé, sous l'impulsion
du président Léopold Sedar Senghor, à la création
des manufactures nationales de tapisserie à Thiès,
à 70 km de Dakar, en tant que directrice technique.



Elle y rencontra Ababacar Samb, cinéaste
disparu en 1987, avec qui elle fonda une famille.
Elle veillait avec soins sur le hameau de Thines, portant
avec engagement, humanité et bienveillance un
idéal de valeurs communicatif et fédérateur. Line a
veillé sur le village. Le village veillait désormais sur elle.
Au retour des beaux jours, sa famille et
l'Association des Amis de Thines lui rendront
un hommage à l'occasion d'un moment de
partage et souvenir au village de Thines.



Formation premiers secours

Nos agents communaux ont bénéficié d'une première formation sur le thème des incendies initiée par la commune de Chambonas. Ils ont été formés aux règles à suivre en cas d'incendie ainsi qu'à l'utilisation des extincteurs. Dans le même esprit, c'est dans les locaux de la mairie des Salelles que s'est tenue une formation aux premiers secours. Elle a été dispensée par L'union Départementale des pompiers de l'Ardèche. Pendant une journée, ils ont pu s'entraîner à effectuer les gestes de premiers secours et à manipuler des défibrillateurs. Nous remercions les communes de Chambonas et des Salelles pour l'initiative ainsi que pour l'accueil réservé à nos agents durant ces deux journées.



LES CHASSEURS DE MALARCE



Maxime Didier Clément Samuel

Les finalistes

Samedi 2 septembre 2023

a eu lieu le concours de boules organisé par la toute nouvelle association « les Chasseurs de Malarce » créée par les jeunes de l'équipe Ginier. Théo Ginier, Dorian Ginier, Sylvie Ginier (membres du bureau), Michel Romieu et Florian Beynius ont organisé ce concours avec l'aide de toute l'équipe...

Concours qui a réuni 64 équipes et plus de 300 personnes pour un bon moment de convivialité.

Les membres du comité remercient toutes les personnes qui ont été présentes et espèrent vous donner rendez-vous l'année prochaine...





L'ASSOCIATION PLANETE BIBLI



LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Une envie de BD ? Un besoin de frissons ou un désir d'évasion ?

N'attendez plus, venez fureter dans les rayonnages de la bibliothèque municipale

qui vous accueille

**Le jeudi après-midi de 16h à 18h ou
de 17h à 19h selon les saisons**

Vous n'avez pas trouvé votre bonheur ? N'hésitez pas à demander à Céline qui vous proposera une réservation dans l'une des bibliothèques ou médiathèques du réseau de lecture publique Pays des Vans en Cévennes ou dans le catalogue de la Médiathèque départementale de l'Ardèche.

Inscription et adhésion à l'association Planète Bibli sur place,
renseignements sur le site du réseau :
<http://cdc-vansencevennes.reseaubibli.fr>

On a fait quoi en 2023 ?

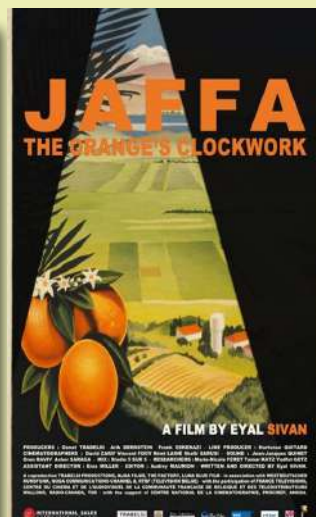
- en février, soirée « Livres et mets » pour partager nos livres « coups de cœur » ainsi que nos préparations culinaires préférées.
- en juin, soirée « Atelier d'écriture » avec Isabelle Coulomb.
- en août, animation « Lire dans l'herbe »
- en octobre, Assemblée Générale de l'association Planète Bibli.
- en novembre, dans le cadre du Mois du Film documentaire, projection du film « Ménilmontant – Agadez – d'une école à l'autre » de Luc Federmeier. Un succès : plus de 40 personnes étaient au rendez-vous



Soirée cinéma

Dimanche 10 décembre

Notre municipalité a créé notre première soirée « rencontre autour d'un film ». Richard Augras, cinéophile avec une énorme culture cinématographique, habitant notre région, présente régulièrement des films du patrimoine dans des mairies et chez les particuliers. Il est donc venu chez nous pour la première fois montrer le documentaire du cinéaste israélien Eyal Sivan « Lamécanique de l'orange » - une histoire des oranges de Jaffa. La projection a été suivie d'une discussion avec la trentaine de spectateurs, ainsi que d'un sympathique repas partagé.





Focus sur « Le Projet de Territoire »

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a engagé depuis plusieurs mois une démarche d'élaboration de son projet de territoire. Il s'agit d'une réflexion qui vise à donner les orientations politiques et stratégiques de la collectivité pour les décennies à venir. Cet exercice prospectif doit permettre également d'anticiper sur les grands enjeux climatiques, énergétiques et économiques et à prioriser l'action publique.

Plusieurs temps de concertation ont eu lieu, dont la première le 3 juin 2022, qui a réuni les élus des communes, les secrétaires de mairie et les agents de la Communauté de communes. Depuis, de nombreux ateliers ont dégagé les grands enjeux et axes transversaux, que ce soit par le biais des groupes de travail avec les élus, ou les rencontres avec les habitants (réunions, questionnaires, rencontre au collège des Vans).

Trois grandes orientations se dessinent :

- Un territoire qui agit pour les transitions environnementales et énergétiques
- Un territoire qui offre des services de qualité
- Un territoire qui choisit son mode de développement

Deux axes transversaux sous-tendent les orientations :

La première est « un territoire qui agit pour réduire les inégalités et la pauvreté et la deuxième est « un territoire qui s'organise et coopère »

Différentes actions vont pouvoir se décliner dans chaque grande orientation, qui ont été proposées aussi bien par le groupe d'élus travaillant sur le Projet, que par les habitants majeurs et mineurs qui se sont emparés de la question.

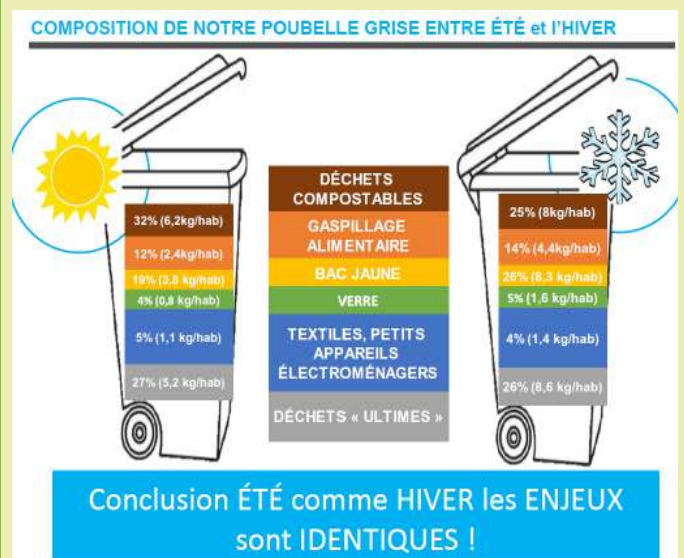
Nous sommes dans la dernière phase de rédaction qui va synthétiser, prioriser et articuler les différentes réflexions menées. Une première restitution a eu lieu le 15 décembre lors d'une réunion entre les élus et les agents, et la restitution finale du document se fera lors des vœux du Président, M. Joël Fournier, le 26 janvier 2024. Ce sera donc la conclusion de deux ans de travaux, et ce sera surtout le début d'une feuille de route pour les 10 ans à venir...

Nous vous invitons donc à consulter notre Bulletin Intercommunal qui paraîtra en janvier 2024 et qui sera disponible dans votre mairie .

LOI Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire

À partir de janvier 2024 et conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri à la source des biodéchets sera généralisé et obligatoire. Et ce, tant pour les particuliers que pour les professionnels. Pour rappel, les biodéchets représentent encore un tiers de nos déchets ménagers au niveau national et c'est d'ailleurs prouvé par la dernière campagne de caractérisation des ordures ménagères (MODECOM) réalisée par le SICTOBA en hiver 2022 et été 2023 puisque la poubelle grise contenait **43% de biodéchets à l'échelle de notre territoire**. En effet, les erreurs de tri représentent un coût cumulé poubelle grise et poubelle jaune de 526 € la tonne et pour plusieurs 10aine de tonne d'erreurs par an .

Le montant en euros est énorme !



Depuis le mois de septembre, le SICTOBA a mis en place un contrôle d'accès sur ses déchetteries et aires de dépôt des déchets verts.

Particuliers et professionnels devront ainsi présenter un QR code (format numérique ou papier) aux agents à l'entrée des sites. Pour ce faire, les usagers doivent créer leur compte via une inscription sur le site du SICTOBA. Plusieurs possibilités :

• **Rendez-vous sur:**

<https://sictoba.usager.symetri.fr/connexion>
ou

• Flashez ce QR code qui vous redirigera vers le lien d'inscription :



Le SICTOBA

Les personnes éloignées du numérique ont évidemment la possibilité de s'inscrire via un formulaire papier (ci-joint). Le SICTOBA précise néanmoins qu'il encourage les personnes à s'inscrire de manière numérique pour plus de praticité.

À noter que ce contrôle d'accès n'entraîne aucune limitation de passages pour les particuliers.

Quant aux professionnels, les volumes acceptés passeront de 2m³ par jour à 4m³ par jour.

**Petit rappel sur le tri
des déchets
ou au 04 75 39 06 99**

▷ **Les objets en plastique, le petit électroménager, le mobilier, la vaisselle cassée... ne vont pas dans le bac jaune mais en déchetterie.**

Les emballages peuvent être aplatis, écrasés mais ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres. ◀

▷ **Les textiles doivent être déposés dans les colonnes dédiées ou en déchetterie ou donnés à des associations.**

Les emballages doivent être déposés en vrac et non en sac. ◀

Un doute, une question sur le tri ?

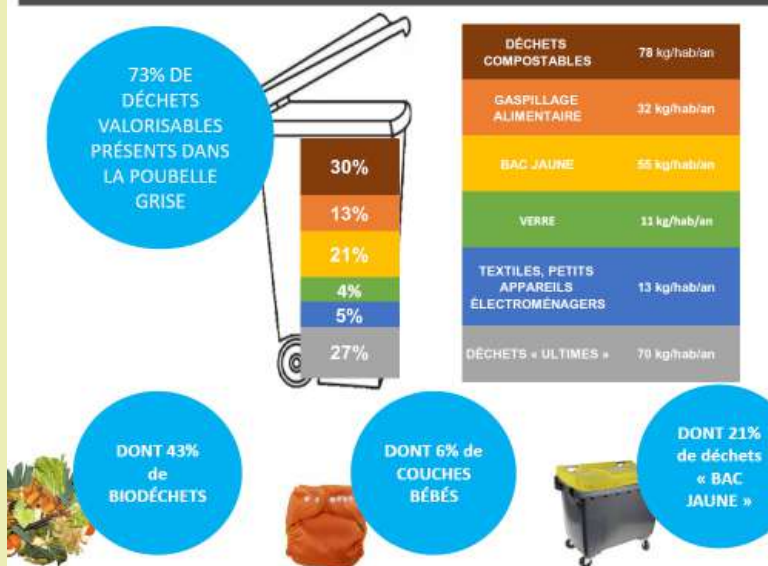
Rendez-vous sur
www.sictoba.fr ou
www.triercestdonner.fr
ou au 04 75 39 06 99

Le SICTOBA

propose à la vente des composteurs individuels de 420 L accompagnés d'un bioseau de 5 L au prix de 30 euros disponibles en mairie. Ils sont gratuits si vous suivez la formation compost proposée gratuitement par le syndicat.



COMMENT SE DÉCOMPOSE NOTRE POUBELLE GRISE ?



Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

PANORAMA de l'année 2023



RECONQUÊTE DE LA CHATAIGNERAIE

L'accompagnement des propriétaires et des castanéiculteurs se poursuit jusqu'à 2027 pour remettre en état et renouveler les châtaigneraies du territoire. Ils peuvent ainsi bénéficier d'un diagnostic de leurs parcelles, et d'aides financières pour ré-ouvrir des vergers abandonnés, élaguer, greffer, planter, créer des pistes.

- Camille Demené, chargée de mission au Parc : 04.75.36.38.63
- Chambre d'Agriculture 04.75.20.28.00

20 ANS DE PROGRAMME EUROPEEN

Depuis 2002, le Parc porte des programmes LEADER. Cet acronyme signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». C'est une initiative européenne dédiée au développement des territoires ruraux pour mobiliser les ressources locales et financer des projets innovants. Chiffres clés des 3 programmes européens Leader du territoire 2002/2023 :

		
8 105 749 €	212	66
de crédits européens mobilisés	projets financés	porteurs de projets publics et privés accompagnés

OUROBOROS : ENTRE ART ET NATURE

Dans le Parc des Monts d'Ardèche, la ligne de partage des eaux entre Atlantique et Méditerranée est matérialisée par des oeuvres d'art. La dernière en date, installée en 2023 sur les hauteurs de Burzet, s'intitule Ouroboros, créature mythologique à la tête de serpent et qui représente ici le cycle infini de l'eau.

Cette oeuvre de l'artiste brésilien Henrique Oliveira, est installée à l'orée de la tourbière de la Verrerie qui

s'étend sur une vingtaine d'hectares. Ouroboros est comme une porte d'entrée vers ce milieu d'exception.

www.lepartagedeseaux.fr



5 NOUVEAU GEOSITES et le GEOPARC UNESCO renouvelé pour 5 ans

En 2014, lors de la création du Géoparc des Monts d'Ardèche, 51 géosites portaient le label UNESCO, aujourd'hui ils sont 61 !

Voici les 5 nouveaux «géo-trésors» du territoire :

- > les grès du Trias à empreintes de Tauriers
- > le dyke basaltique du Rocher de Saint-Jean à Gluiras
- > les sources de Vals-les-Bains
- > la flore fossile du Monastier-sur-Gazeille
- > le village perché de Thines.

Après l'accueil des évaluateurs et une procédure de revalidation, les Monts d'Ardèche ont obtenu à nouveau le label GEOPARC UNESCO en 2023.

NOUVEAU FILM

L'eau à la source, tourbières des Monts d'Ardèche de Nicolas Van Ingen (12 min.)

Le réalisateur a filmé les zones humides du Parc au plus près des droséras, des tritons mais aussi le grand paysage au delà de 1 000 mètres d'altitude. À voir sur la chaîne YouTube du Parc.

LES JEUNES VOLCANS

Et si vous arpentez le Parc en découvrant sa géologie et ses volcans? La Montagne d'Ardèche, l'Ardèche des sources et volcans, le Bassin d'Aubenas et le Parc ont posé sept bornes à pignon à retrouver au coeur des cratères ou sur les sommets des volcans. Le « Pass explorateur » est à récupérer dans les offices du tourisme pour gagner le badge bien mérité. Tout le jeu est entièrement gratuit.



Toute l'actu du PARC

LES PIEDS DANS LE PARC, une chronique à écouter sur les radios locales et en podcast sur le site internet du Parc. S'abonner gratuitement :

> à la newsletter du Parc

www.parc-monts-ardeche.fr

> Journal du Parc 2 fois par an

Suivre le Parc sur les réseaux sociaux

Facebook @parcdesmontsdardeche

Instagram@parc_monts_ardeche



SUIVEZ LE PARC !

Sur le compte instagram du Parc, suivez l'actualité et découvrez les photos des Monts d'Ardèche réalisés par l'équipe technique.
@parc_monts_ardeche

Le gîte de Thines



Avant
Barrière du gîte
Après



**Réfection
toiture**



Nouvelle plaque



Avant
Poubelles
Après



Cette année au gîte d'étape l'ancien garde corps « bricolé » de la terrasse a été remplacé par une belle rambarde en fer forgé et une nouvelle plaque de cuisson a été installée dans la deuxième cuisine. Au gîte rural, l'isolation du toit a été effectuée par les employés communaux. Le gîte d'étape n'a pas recouvré son niveau de fréquentation d'avant Covid, le conseil se pose des questions sur son devenir ? Faire des travaux de modernisation et/ou créer une salle de réception pour ouvrir à la location pour des stages de Yoga ou des séminaires professionnels ... à suivre. Pour le budget 2025 l'achat d'un ordinateur et d'un nouveau téléphone pour Estelle car cela n'avait pas été fait depuis plusieurs années !



06 49 41 41 96
gite.thines@laposte.net

Gîte d'étape :

Ouverture du 1er mars au 5 novembre

17€ la nuit/personne + taxe séjour

Gîte rural :

Ouverture du 1er février au 31 décembre

Du 1/02 au 31/03 : week-end : 150€ - la semaine : 370€

Du 1/04 au 31/05 : week-end : 150€ ; la semaine : 380€

Du 1/06 au 15/09 : week-end : 160€ ; la semaine : 400€

Du 16/09 au 01/01 : week-end : 150€ ; la semaine : 370€



Un grand
remerciement à
Estelle pour
son travail.





CENTRALE SOLAIRE

Focus sur les centrales solaires photovoltaïques installées sur les bâtiments communaux.



La production de la centrale solaire implantée sur la toit de la Mairie de Malarce dépasse cette année encore les 18 MWh pour 12 Kwc installés.

Bénéficiant du exposition idéale, elle est exploitée **par AURANCE ENERGIE.**

Fort de l'expérience des panneaux solaires installés par AURANCE ENERGIES, la Mairie a décidé d'équiper la toiture du nouveau local technique d'une centrale photovoltaïque identique pour de la revente totale également.

La mise en service a eu lieu en décembre.

Dans le projet d'aménagement de la place de Malarce, il est aussi prévu de placer des panneaux solaires en façade de la Mairie en 2024 : **6 Kwc en autoconsommation cette fois.** Avec ces 3 installations de production, nous deviendrons la première mairie à énergie positive du territoire avec 30 Kwc: notre production d'électricité étant supérieure à notre consommation.

ZADER

Dans un contexte de transition énergétique des territoires, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER » du 10 mars 2023, demandait aux communes de définir, pour le 31/12/2023, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables (EnR) s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables en s'appuyant sur les informations fournies par l'Etat après concertation avec le public, délibération du conseil municipal et débat au sein de leur intercommunalité.

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Enfin, la loi prévoit qu'une commune ne pourra définir une zone d'exclusion que si elle a identifié une zone d'accélération.

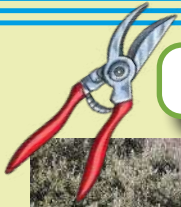
Cette procédure est complexe, soulève toute une série de questions qui à ce jour ne sont pas résolues. Face à la complexité de la mise en œuvre de cette loi, aux besoins de clarification de toutes les étapes et enjeux, la commune n'a pas encore abordé le dossier.

Quelle est la situation du territoire, la consommation, la production ? Quels sont les objectifs, le potentiel ?

Les informations qui sont disponibles pour le moment sont incomplètes ou contradictoires. Ainsi, il n'est pas fait mention de la production hydroélectrique déjà présente, de même par exemple, la centrale solaire de la Mairie n'est pas reprise ou bien on nous indique une production possible de 300 MWh sur la toiture alors que nous sommes à 18 MWh ! Le cadastre solaire fourni ne tient pas compte de l'orientation des toitures ni de l'ombrage.... Le référent départemental à peine nommé, est déjà parti sous d'autres cieux ! Ne parlons pas du débat sur le sujet à la com/com qui est inexistant ! Pourquoi créer des zones (valables 5 ans) alors que des projets pourront toujours se monter ailleurs ? Enfin le projet de loi relatif à la souveraineté énergétique qui est en préparation actuellement met en sourdine les énergies renouvelables et pourrait avoir des conséquences importantes, par exemple pour l'identification en cours des "zones d'accélération des énergies renouvelables".

Bref, vous l'aurez compris c'est la panade. Dommage pour la transition.

Il faut retenir que nous sommes libres de créer ou non, et de définir ou non, les zones d'accélération du développement des énergies renouvelables (ZADER). Libres, aussi, d'agir autrement pour lutter contre le changement climatique sans attendre des directives imposées.



ENTRETIEN SENTIERS



Chemin Pialet



équipe Malarce



**entretien
Malarce**



équipe Pialet



équipe Valbelle



entretien Thines



équipe Thines

Dimanche 4 avril

Belle motivation
et beaux résultats
pour ces 3 chemins
entretenus par ces 3
équipes d'habitants
et d'élus



entretien Malarce

Incendie clapeyrol

© Antoine Dumont



Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichage.

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres* autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office national des forêts), sont habilités à verbaliser.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

Débroussailler les abords de votre habitation permet de :

- vous mettre en sécurité, vous et vos biens, face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
- protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.

Vous devez intervenir sur un terrain voisin pour respecter l'obligation légale de débroussaillage ?

Vos voisins ont l'obligation de vous autoriser l'accès à leur terrain. En cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

* Cette distance peut être portée à 100 mètres par le maire ou par le préfet. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Élaguer les arbres conservés.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Éliminer les déchets en déchetterie.

Si les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres, une fois réalisés, les travaux suivants correspondent surtout à de l'entretien

et de la suppression de broussailles. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture, certaines actions sont obligatoires, d'autres fortement recommandées.

Une biodiversité respectée !

Les grands incendies détruisent la forêt, pas le débroussaillage ! Contrairement aux idées reçues, le débroussaillage peut avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité. Il permet notamment un **apport de lumière au sol** qui favorise l'arrivée d'un riche cortège de flore et de faune et la création de **corridors écologiques** ou de zones d'alimentation pour certaines espèces comme les chauves-souris.

QUELLE EST L'ORIGINE DES FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION ?

Nous avons tendance à croire qu'un incendie de forêt et de végétation est causé majoritairement par un aléa naturel tel que la foudre, alors que l'action humaine, intentionnelle ou non, est 9 fois sur 10 la source du départ de feu. La moitié de ces feux d'origine anthropique est due à des imprudences ou des comportements dangereux. Ces imprudences sont aussi bien le fait des touristes que des résidents. La forêt brûle mais, le plus souvent, le feu débute en dehors de la forêt, dans des friches, des bords de route, des voies ferrées, des jardins, des chantiers, des champs, des vignes. Plus la végétation est fine et sèche, plus elle s'enflamme vite. Aucun espace végétalisé n'est à l'abri du feu. 80 % des feux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations. Les imprudences liées aux travaux et aux diverses activités de loisirs (pique-nique, camping sauvage, feux d'artifice, bricolage, etc.) se déroulent souvent à proximité de parkings, aux abords des forêts ou dans les jardins. La plupart des feux prennent naissance près des zones habitées. Peu d'imprudence a lieu au cœur des forêts. Le changement climatique, qui contribue à l'assèchement de la végétation,

9 feux sur 10 sont causés par l'homme

augmenter les risques de feux de forêt et de végétation. L'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendies, que ce soit du fait d'une activité économique (chantiers de BTP, activités agricoles notamment lors des moissons ou des écobuages mal maîtrisés, distribution d'électricité...).

Par ailleurs, les études scientifiques concluent que le dérèglement climatique, par l'augmentation de l'intensité et de la durée des sécheresses et des températures caniculaires, favorisera l'éclosion et le développement des feux. En effet, lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, elle permet le départ d'un feu à la moindre étincelle ou braise (mégot mal éteint) et sa propagation est rapide. Le risque s'intensifie encore d'avantage s'il y a du vent. Le vent attise le feu et favorise le transport de flammèches à plusieurs centaines de mètres du front de flammes.

PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX



Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer.



Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.)



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et **prévoir un extincteur** à portée de main.

Toutes les activités du quotidien sont susceptibles de déclencher un feu (travaux des particuliers, mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camp, feux d'artifice, pétards, brûlage de déchets verts, incendies de véhicules ou de poubelles...).

Les feux de forêt ne sont pas une fatalité.

Ayons les bons réflexes !

Les conditions météorologiques sont de plus en plus propices au feu, mais 9 feux sur 10 pourraient être évités grâce à une plus grande vigilance et à l'adoption de quelques gestes simples :

- Vous êtes fumeur ? Jetez vos mégots dans des cendriers. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant concernant les cendres incandescentes qui peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.
- Vous coupez de la végétation dans votre jardin ? Mettez vos déchets verts à la déchetterie au lieu de les brûler chez vous.
- Vous aimez les feux d'artifice ? Laissez les professionnels les organiser pour le plaisir de tous.
- Vous organisez un barbecue ? Faites-le chez-vous ou dans un espace dédié, sur une terrasse, plutôt qu'en pleine nature et loin des broussailles qui peuvent flamber.
- Vous bricolez en plein air ? Pensez à débroussailler votre jardin. Travaillez loin des espaces sensibles afin de les protéger des étincelles et prévoyez un extincteur pour éteindre le feu immédiatement.
- Vous stockez du bois ou du gaz en extérieur ? Éloignez-les des murs de votre maison



Réunion DFCI Peyre avec groupement forestier et SDIS

Infos communales



Encore des cartons qui devraient être portés en déchetterie ou au minimum le carton devrait être déchiré complètement .

A SAVOIR le polystyrène n'a pas sa place dans les poubelles jaunes

**LE RECORD DU MAUVAIS TRI POUR LA
COMMUNE EST POUR
LE POINT D'APPORT DE THINETTE**

**Ces erreurs et mauvais
gestes coûtent cher!**

Au 1^{er} janvier 2024, les biodéchets (tous les restes alimentaires, épluchures, pains, végétaux coupés etc..) ne doivent plus être déposés dans les bacs verts.

La communauté de communes (responsable de l'enlèvement des déchets) et le SICTOBA (syndicat responsable de son traitement) ne seront pas prêts pour janvier , cela va prendre un petit trimestre pour se mettre en place. Mais à partir du 1er avril 2024 , aucun biodéchet ne sera accepté .

Sur notre commune , exception faite des appartements communaux et de la majorité des maisons du village de Thines, tout le monde dispose d'un jardin; mettre en place un composteur est possible et facile .

Pour vous aidez, retrouvez le « guide du compostage » sur le site du SICTOBA .

Un doute, une question sur le tri

rdv sur SICTOBA.fr

Rénofuté, le service public de la rénovation, porté par les collectivités Ardéchoises.

Vous envisagez un projet de rénovation énergétique incluant plusieurs postes d'intervention ?

Vous avez besoin d'être accompagné pour savoir quels travaux prioriser par rapport à votre situation ?

Vous avez besoin d'y voir plus clair sur le montant estimatif des travaux et les financements envisageables ?

Faites vous accompagner par un conseiller RÉNOFUTÉ !

Les conseillers Rénofuté sont des spécialistes indépendants pour vous aider gratuitement à choisir les solutions techniques adaptées à la rénovation de votre logement ou de votre local et à identifier les aides financières dont vous pouvez éventuellement bénéficier. Porté par les collectivités Ardéchoises et membre du réseau France Renov', Rénofuté est un service public, neutre, gratuit et indépendant. Isolation, chauffage, ventilation, production et économies d'énergie, choix des postes de travaux à réaliser, comparaison des devis, définition du budget, choix des entreprises : autant de questions auxquelles les conseillers peuvent vous aider à répondre.

Pour qui ?

- Les particuliers en maison individuelle ou en copropriété : propriétaire occupants ou non, propriétaire bailleur

- Le petit tertiaire privé : locaux de moins de 1000 m²

Le service proposé : Un accompagnement personnalisé incluant une visite à domicile avec des propositions de travaux permettant de réaliser au minimum 35 % d'économie d'énergie. Cet accompagnement comprend une évaluation énergétique du projet envisagé avec des propositions de priorisation de travaux, un appui à l'analyse des devis, l'élaboration d'un plan prévisionnel de financement, un soutien lors du montage des dossiers de demande d'aides. L'accompagnement n'est accessible que pour les projets avec plusieurs postes de travaux.

RÉNOFUTÉ propose également un service de conseil par téléphone, des rendez-vous d'une heure dans toutes les communautés de communes pour dégrossir votre projet et des animations tout au long de l'année pour sensibiliser sur la rénovation énergétique.

N'hésitez pas à les contacter au :

04 75 35 87 34 ou par e-mail à l'adresse renofute@alec07.org

Liste des aides aux travaux de rénovation énergétique

• **MaPrimeRénov'** : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah. Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

• **MaPrimeRénov' Sérénité** : cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour faire une demande d'aide, vous devez le faire en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po

• **L'Éco prêt à taux zéro** : cette aide permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 €. Pour consulter les conditions d'éligibilité à l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

• **Le Coup de pouce économies d'énergies** : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>

• **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).

• **La TVA à 5,5%** : pour des travaux de rénovation énergétique, certains peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%.

Application « Staying alive » :

Cette application permet de localiser les défibrillateurs se trouvant à proximité (La Commune en possède trois, un dans chacune des mairies annexes. Un quatrième sera installé au gîte de Thines courant 2024). Vous y trouverez également des informations utiles sur les gestes qui sauvent.



Union Départementale des sapeurs-pompiers de l'Ardèche :

Cette application vous donne accès à de nombreuses informations utiles sur la conduite à tenir en cas d'incident / accident. Elle vous permettra également de joindre les secours.



Urgence 114 :

Initialement prévue pour les personnes sourdes et/ou malentendantes le 114 son utilisation s'est développée dans le cadre des violences conjugales et des attentats. Il permet de contacter les urgences par sms. L'application propose également la possibilité d'effectuer des appels Visio avec les secours.

ENCOMBRANTS

ENTREPRISE (payant)

Bon débarras-Les vans et tout le sud Ardèche
Jacques Moulin : 06 73 46 99 88
Judicaël Vernimen : 06 23 54 49 56

ASSOCIATIONS (gratuit)

Les Recycl'arts – Uzer 04 26 62 28 28

ENCOMBRANTS A DOMICILE (gratuit)

Changement de Cap – Rosières 07 82 18 72 08

Si les objets sont en bon état et accessibles pour les retirer.

Ne prend pas les encadrements de lit

Les Reskapés Rosières 06 40 21 99 10

Horaires pour appeler : Mardi : 17h-20h30

Mercredi : 9h-13h Vendredi : 17h-20h30

ENCOMBRANTS (gratuit et payant)

Histoire à suivre à Vallon Pont D'Arc

07 84 72 47 86 du lundi au vendredi

GRATUIT : encombrement à domicile dans un rayon de 30 kms

Payant sur rendez-vous et sur devis: vider une maison .

Ne prends plus les anciens gros meubles

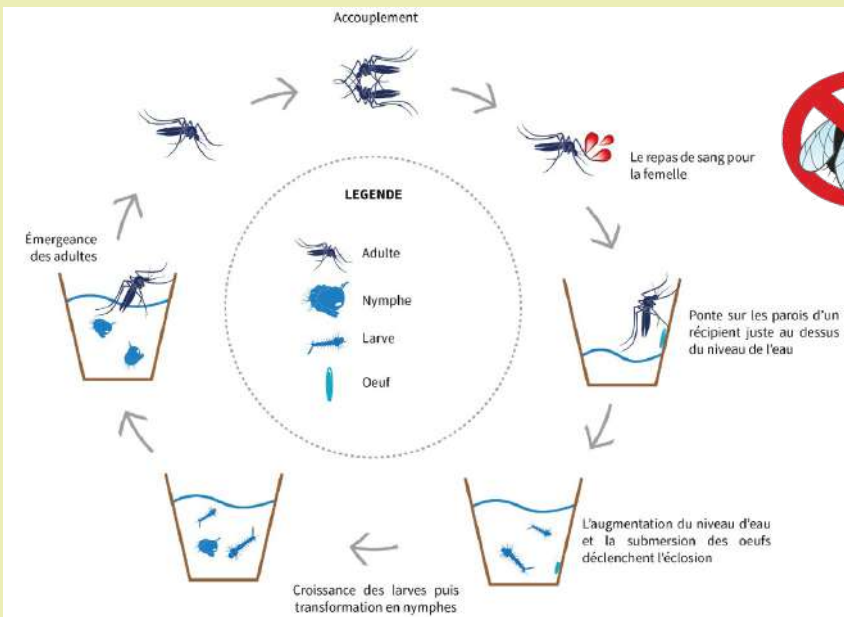
Etat de catastrophe naturelle

Le remboursement par les assurances de certains dégâts engendrés par des phénomènes naturels nécessite la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Ces phénomènes naturels sont :

- Les inondations
- Les mouvements de terrains
- Les avalanches
- Les séismes
- Les épisodes de sécheresses-réhydratation des sols
- Les phénomènes liés à l'action de la mer
- Les vents cycloniques

Afin que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par la Préfecture, la mairie doit effectuer une déclaration sur la base des signalements des habitants. En cas de constatation de dégâts, il est donc impératif d'en informer la mairie dans les 24 h suivant le phénomène en décrivant avec précision la nature des dommages, le phénomène, la date et l'heure, photographies à l'appui. Plus vous serez nombreux à faire des signalements plus la reconnaissance de catastrophe naturelle a des chances d'aboutir.



5 IDÉES REÇUES SUR LE MOUSTIQUE TIGRE

① Le moustique tigre pond ses œufs à la surface de l'eau. **FAUX !**

La femelle moustique tigre pond ses œufs sur les parois d'un récipient juste au-dessus du niveau d'eau. Dans sa vie, elle est capable de pondre entre 700 et 900 œufs, en 5 ou 6 pontes (environ 150 œufs par ponte).

② Je fais attention chez moi, c'est de chez les voisins que provient la nuisance. **VRAI ET FAUX !**

Le moustique tigre se déplace, en moyenne, sur 150 mètres : il peut donc venir de chez soi et/ou de chez le voisin. Aussi, la prévention doit être individuelle ET collective. Si l'un fait attention et l'autre pas, le problème subsiste...

③ Je peux acheter un piège à moustiques tigres pour ne plus être piqué chez moi. **VRAI ET FAUX !**

Il ne peut pas, à lui seul, résoudre de façon significative la nuisance. Seule une utilisation collective sur plusieurs domiciles, en un réseau de pièges suffisamment dense, peut s'avérer efficace. Cependant, il est impératif, au préalable, de supprimer tous les gîtes larvaires.

④ Le moustique tigre peut véhiculer des maladies infectieuses. **VRAI !**

Le moustique tigre peut être vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le Zika. Il transmet ces maladies à l'homme uniquement s'il a piqué au préalable une personne infectée.

⑤ Le moustique tigre meurt après nous avoir piqués. **FAUX !**

La femelle moustique tigre va piquer plusieurs fois (4 à 5 fois) au cours des 4 à 8 semaines de sa vie. C'est ainsi qu'elle peut transmettre un virus par exemple, si elle a piqué au préalable une personne malade.

COMMENT ÉVITER LES MORSURES DE TIQUE ?

Lors d'une activité en plein air

- Portez des vêtements et chaussures couvrants
- Mettez un chapeau ou une casquette
- Restez sur les sentiers et évitez les hautes herbes
- Ne vous asseyez pas à même le sol
- Examinez régulièrement vos vêtements et le corps
- Prenez un tire-tique et du désinfectant avec vous

Après l'activité

- Inspectez tout votre corps. Faites-vous aider ou utilisez un miroir
- Prenez une douche
- Lavez vos vêtements
- Vérifiez le pelage de vos animaux de compagnie



Quand la tique attaque...



Les tiques sont des parasites qui vivent dans les forêts, parcs, talus, mais aussi dans les prairies ou jardins.

Elles peuvent transmettre la **maladie de Lyme** ou l'**encéphalite à tique**.

COMMENT RETIRER LA TIQUE ?

Enlevez-la **rapidement** avec un **tire-tique** (disponible en pharmacie)

Ne pas écraser la tique ni tenter de la tuer ! Cela risquerait de lui faire régurgiter des bactéries.

Consultez rapidement votre **médecin** en cas de :

• symptômes

plusieurs jours ou semaines après la morsure : fatigue, fièvre, douleurs articulaires, maux de tête

• **plaque rouge** centrée sur le point de morsure et qui s'étend en cercle



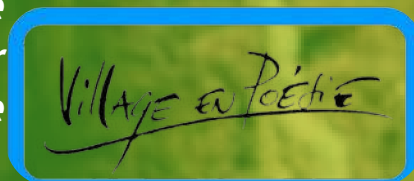
**L'état de grâce c'est une sorte d'équilibre
qu'on éprouve en dépit du chaos qui nous
entoure.**

**Il ne s'agit pas d'avoir
l'arrogance de vouloir résoudre le chaos
et mettre le monde en ordre, mais
c'est comme faire du ski et pouvoir
s'échapper...
pouvoir contourner la colline.**

Leonard Cohen



*Cette année « les Amis de
Thines » ont animé le label par
des interventions sur le village de
Thines cet été .*



*En 2024 , pour les 25 ans du Printemps des Poètes,
le choix portait sur la septième lettre de l'alphabet et
ce sera **La Grâce**.*

Crédits photographiques :

Ronna CHALVET, Antoine DUMONT, Emilie MALEYSSON, Lisa PARODY, Morgane GUILLEMOZ, Valentin BESNIER, Manon DHORNE , Théo GINIER, les Amis de Thines, PNR monts d'Ardèche, Delphine FEUILLADE-BRIERE

Comité de rédaction :

Jean BYKENS, Ronna CHALVET, Brigitte BELMONTE, Delphine FEUILLADE-BRIERE

Mise en page : Emilie MALEYSSON

Nous remercions Émilie MALEYSSON, conseillère municipale pour la conception et mise en couleur de ce Bulletin.
Si vous avez une idée d'article (Histoire de la commune, histoires naturelles, botanique...) nous sommes toujours demandeurs pour nos prochains bulletins, n'hésitez pas à contacter la mairie.